

INFORMATION CANADA

Question n° 1772—M. Coates:

1. Combien de personnes participeront à la création d'Information Canada, et est-ce que le choix du personnel, à l'exception du directeur, sera confié à la commission de la Fonction publique, sinon, comment sera effectué le choix du personnel?

2. Est-ce qu'on portera un intérêt particulier aux agents d'information actuellement à l'emploi des ministères du gouvernement et, si oui, quelle forme revêtira cet intérêt particulier à l'égard de ces employés?

3. Est-ce qu'on diminuera le personnel d'agents d'information actuellement à l'emploi des divers ministères et, si oui, quelle sera la diminution totale?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État):

1. Information Canada comporte 520 postes, à tous les niveaux; 370 d'entre eux sont remplis par des employés déjà au service de la Commission des expositions du gouvernement canadien et des services de publication et de vente de l'Imprimeur de la Reine. Toutes les opérations d'embauche se feront par l'entremise de la Commission de la Fonction publique.

2. La Commission de la Fonction Publique a pour règle d'effectuer la prospection du personnel tout d'abord au sein de la Fonction publique elle-même.

3. La décision en ce qui concerne la diminution du personnel d'agents d'information dépend de chaque ministère et les procédures habituelles de la Commission de la Fonction publique s'appliquent.

INFORMATION CANADA

Question n° 1773—M. Coates:

1. Quel est le traitement de M. Jean-Louis Gagnon à titre de directeur d'Information Canada?

2. Combien d'autres personnes seront affectées à la direction d'Information Canada, certaines d'entre elles ont-elles été nommées et, si oui, quels sont leur nom, qualifications et traitements?

3. Quel sera le barème des traitements des divers postes à Information Canada, combien de postes seront disponibles et à quelle méthode aura-t-on recours pour choisir le personnel?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État):

1. M. Jean-Louis Gagnon est classé D.M.-1 et touchera un traitement dont l'échelle s'établit entre \$28,000 et \$33,000.

2. Quatre hauts fonctionnaires relèveront du Directeur d'Information Canada. Aucune de ces nominations n'a encore été faite.

3. Une fois les classifications du personnel approuvées, tout embauchage sera fait par la Commission de la Fonction publique. Cependant les classifications sont encore à l'étude. Voir aussi la réponse à la question n° 1772.

[L'hon. M. Pepin.]

LES NÉGOCIATIONS SINO-CANADIENNES

Question n° 1775—M. Coates:

1. A quelle date le gouvernement canadien a-t-il entrepris des négociations avec les représentants de la République populaire de Chine concernant la reconnaissance de ce gouvernement?

2. Quel est le nom et quels sont les titres et qualités du chef de la délégation du Canada et combien de représentants du gouvernement canadien sont engagés dans ces négociations?

3. Combien de rencontres ont eu lieu jusqu'à maintenant entre les représentants des deux gouvernements en question?

4. Jusqu'à maintenant, combien a coûté au total l'entretien de la délégation canadienne et pendant combien de temps encore le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de poursuivre ces négociations?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le 6 février 1969.

2. M^{lle} Margaret Meagher, ambassadeur du Canada à Stockholm. Diplomate de carrière d'un rang supérieur, M^{lle} Meagher possède une vaste expérience en matière de négociations internationales dans divers domaines. Elle est secondée par un agent de l'ambassade du Canada à Stockholm et par un agent de la Direction des affaires d'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures qui, de temps à autre et à titre provisoire, est affecté à cette fin à Stockholm.

3. En plus des contacts moins officiels, il y a eu jusqu'ici quatorze réunions.

4. Le coût de l'aide supplémentaire accordée à l'ambassade du Canada à Stockholm relativement à ces négociations s'élevait à \$7,402.47 le 31 mars 1970. Les négociations se poursuivront jusqu'à ce qu'on arrive à une entente ou qu'on soit certain qu'aucun accord n'est possible pour le moment.

BRIDGEWATER (N.-É.)—IMMEUBLE FÉDÉRAL

Question n° 1813—M. Crouse:

1. A-t-on acheté un terrain ou construit un nouvel édifice fédéral à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse et, si oui, quels en sont l'emplacement et la superficie?

2. Quel jour aura lieu l'appel d'offres pour la construction d'un nouvel édifice fédéral à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Non.

2. On ne le saura pas avant qu'on ait fait l'acquisition de l'emplacement.

LE CAMBODGE

Question n° 1817—M. Skoberg:

1. Le gouvernement croit-il faire connaître sa position officielle aux gouvernements étrangers quand un ministre ou le premier ministre fait une déclaration à la Chambre des communes ou